



CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 17 octobre 2011

Approuvé par
le secrétaire de séance

Le 17 octobre 2011 à 20^H30, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 12 octobre 2011, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : JM. LEGAGNEUR - S. LENFANT - N. DELSAUX - D. COPPIN - P. LEBORGNE - AM. SELLIER - C. FABIEN - E. MARCHAND - A. BROSSAULT - J. LEMOINE - S. QUEMENER - H. CHEVALIER - L. BRIANTAIS - JL. NEVEU - LM. CAILLET - M. MORVAN - P.ROBIN - MP. ANGER

ABSENTS EXCUSÉS : L. BAPPEL - I. SABOURDY

PROCURATIONS : I. SABOURDY donne procuration à MP. ANGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. FABIEN

ORDRE DU JOUR

I/ CONSEIL MUNICIPAL

- 1° Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2011
- 2° Révision de la constitution des commissions municipales
- 3° Révision de la constitution de la commission d'appel d'offres

II / FINANCES

- 1° Médiathèque : nouveaux tarifs
- 2° Salles Bocage et Tilleul : modification de la tarification

III/ ENFANCE-JEUNESSE

- 1° Accueil de Loisirs « Enfance-Jeunesse » : participation des familles aux activités
- 2° Tarifs applicables à l'accueil de loisirs sans hébergement (Jeunesse) : Modalités d'application

V/ RESSOURCES HUMAINES

- 1° Création de deux postes au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2011
- 2° Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 2 novembre 2011

VI /INTERCOMMUNALITE

- 1° Présentation de l'actualisation du projet communautaire de Rennes Métropole
- 2° Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg : Présentation du rapport 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

➤ Une demande a été émise par le Point Accueil Emploi afin de disposer d'une salle et de matériel informatique pour mener rapidement des actions de recherche d'emploi collective sur plusieurs semaines. La commune proposera la mise à disposition du cyberspace durant les créneaux disponibles.

➤ Les travaux de la rue Jean Langlois se poursuivent conformément au planning. Un problème a récemment été réglé suite à l'interpellation de la commune par des riverains. Certaines pentes de trottoirs ne permettaient pas un écoulement des eaux pluviales vers la chaussée et malgré les dispositifs de grille prévus pour chaque propriété riveraines, certaines bordures ont été abaissées afin d'établir une pente plus mesurée et rassurer les riverains. Les essais qui auront lieu avec le service des transports de Rennes Métropole permettront une validation définitive des chicanes.

➤ Suite à un courrier de la Direction Départementale Jeunesse et Sports, le service d'accueil de loisirs « Jeunesse » a été fermé à l'exception des périodes de vacances scolaires. En effet, le taux d'encadrement des jeunes doit être revu en fonction du projet d'accueil qui devra faire l'objet d'une nouvelle réflexion. Cette période de fermeture correspond à la période d'absence pour raisons médicales d'une des encadrantes. Dès lors, il conviendra de redéfinir les objectifs et l'organisation de ce service.

En raison des travaux de construction de la résidence Jeunes Actifs et du nouvel espace Jeunes, le local actuel sera transféré au parc des sports à l'issue des vacances de la Toussaint.

➤ L'aire de jeux de l'école du Chêne Centenaire est actuellement en réfection. Des travaux de sécurisation sont actuellement effectués par les services municipaux pour une réouverture à la rentrée de Novembre.

➤ Une réponse a été transmise le 12 octobre au Président de la Chambre Régionale des Comptes en réponse aux observations formulées sur le contrat conclu avec Territoires pour l'aménagement de la ZAC de la Lande. Ces observations concernent une dizaine de communes de Rennes Métropole.

La réponse de la commune s'appuie sur les éléments transmis par les services de Territoires. Le dossier sera défendu par M. Couët, pour toutes les communes, devant cette instance.

➤ Une réunion de l'ensemble des acteurs des ateliers Agenda 21 est organisée le samedi 22 octobre à 10 h00. Les membres du Conseil Municipal sont invités à y assister.

Information - Conseil Municipal :

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2011

Une conseillère demande la rectification du compte-rendu sur les points suivants :

p.8 - « *Les analyses d'eau présente un taux moyen de 30 mg/l en moyenne, supérieur au taux de 50 mg/l autorisé avec un écart de 1 à 85 mg par litre.* » est remplacé par « *Les analyses d'eau présente un taux moyen de 30 mg/l en moyenne, inférieur au taux de 50 mg/l autorisé avec un écart de 1 à 85 mg par litre.* »

p.8 - « *La pollution du milieu naturel est nulle et la fertilisation des sols est nécessaire* » est remplacé par « *le projet ne générera pas de pollution supplémentaire du milieu naturel et la fertilisation des sols est nécessaire* ».

p.8 - « *Elle ne générera pas de rejet d'azote dans la Seiche* » est remplacé par « *au regard des indications contenues dans le dossier, le projet ne dit pas avoir de conséquences négatives sur la Seiche si tout est conforme dans l'exécution des prescriptions.* »

Monsieur le Maire propose de retenir ces modifications et de valider le compte-rendu à la condition de leur intégration au registre.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal :

2011-84 Révision de la constitution des commissions municipales

Vu la délibération n°2008-32 du 31 mars 2008 relative à la constitution des commissions municipales,

Vu la délibération n°2009-43 du 28 septembre 2009 relative à la révision de la constitution des commissions municipales,

Vu le courrier en date du 12 septembre 2011 relatif à la démission de Madame Karine Ricard,

La composition des commissions devra être revue avant fin décembre 2011 en intégrant le « mode projet » et pour une plus grande efficacité de l'action municipale.

Monsieur le Maire précise que le mois de novembre sera l'occasion de réfléchir à la nouvelle composition des commissions en fonction des projets qui verront le jour sur la commune au cours des prochaines années. Les élus seront prochainement invités à s'inscrire dans ces groupes de réflexion.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal souhaitant intégrer ces commissions à proposer leur candidature. Monsieur Philippe s'est déclaré candidat pour la commission « Finances ». Aucune candidature n'est proposée pour les deux autres commissions.

Monsieur le Maire propose de voter ce point à main levée. Aucune objection n'est apportée à cette proposition.

S'en suit un vote dont les résultats sont : Philippe Leborgne : 19 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

➤ De modifier la composition de la commission « Urbanisme » comme suit :

Commission	Adjoint délégué	Élus membres
Urbanisme	Stéphane Lenfant	P. Leborgne - H. Chevalier - L. Bappel - M. Morvan - P. Robin

➤ De désigner Monsieur Philippe Leborgne comme nouvel élu membre de la commission « Finances » et de modifier la composition de la commission « Finances » comme suit :

Commission	Adjoint délégué	Élus membres
Finances	Danielle Coppin	Stéphane Lenfant - LM. Caillet - M. Morvan - P. Robin - P. Leborgne

➤ De modifier la composition de la commission « Bâtiments communaux et Gestion du matériel » comme suit :

Commission	Adjoint délégué	Élus membres
Bâtiments communaux et Gestion du matériel	Philippe Leborgne	A. Brossault - JL. Neveu - LM. Caillet - M. Morvan

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseil Municipal :

2011-85 Révision de la constitution de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2008-33 en date du 31 mars 2008, madame Karine Ricard a été désignée représentante titulaire de la commission d'appel d'offres,

Vu le courrier en date du 12 septembre 2011 relatif à la démission de Madame Karine Ricard,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal souhaitant intégrer cette commission à proposer leur candidature. Nathalie Delsaux s'est déclarée candidate.

Monsieur le Maire propose de voter ce point à main levée. Aucune objection n'est apportée à cette proposition.

S'en suit un vote dont les résultats sont : Nathalie Delsaux : 19 voix

Il est précisé que les autres membres titulaires et suppléants désignés lors de la séance du 31 mars 2008 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De désigner Madame Nathalie Delsaux comme nouvelle élue titulaire de la commission d'appel d'offres,
- De modifier la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Commission	Président	Élus Titulaires / Élus Suppléants
Appel d'offres	Jean-Marc Legagneur	P. Leborgne - N. Delsaux - M. Morvan / D.Coppin - JL. Neveu - I. Sabourdy

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Finances :

2011-86 Médiathèque : nouveaux tarifs

Vu la délibération n° 2010-109-E du 13 décembre 2010 relative aux tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'accès à la médiathèque,

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à ce jour il existe un seul et unique tarif, soit une adhésion annuelle au prix de 11,20 € par famille. Or, il est utile de pouvoir fixer une nouvelle tarification qui s'adapte aux différents publics (les familles, les personnes seules, les jeunes de moins de 18 ans, les personnes extérieures à la commune).

Un adjoint précise que la tarification « extérieurs Nouvoitou » vise à enrayer une possible inscription à la médiathèque des Champs Libres par des personnes extérieures à Rennes Métropole à un tarif normalement réservé aux habitants de Rennes Métropole. Ce tarif préférentiel est de 8 € au lieu de 30€ à la simple condition d'une inscription dans une structure de Rennes Métropole sans vérification d'adresse.

Il précise que le tarif proposé pour les bénévoles vise à récompenser leur action au sein de la médiathèque et que le tarif « agents municipaux » vise à faciliter un accès à la culture des employés municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'appliquer les tarifs suivants à compter du 21 octobre 2011 :

	Tarif actuel	Nouveaux tarifs	
		Nouvoitouiens	Adhérents autres communes
Famille	11,20 €	11,20 €	22 €
Individuel adulte	Pas de tarif proposé	7 €	Application tarif familial (22€)
Moins de 18 ans	Pas de tarif proposé	Gratuit	Application tarif familial (22€)

- D'appliquer le tarif suivant aux bénévoles intervenants à la médiathèque et aux agents municipaux : individuel adulte à 3,50 €.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Finances :

2011-87 Salles Bocage et Tilleul : modification de la tarification

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer aux agents municipaux les tarifs mis en place au profit des particuliers de Nouvoitou pour l'ensemble des locations des salles de l'espace Le Bocage, de la salle des familles et de la salle du Tilleul à compter du 1^{er} novembre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'appliquer aux agents municipaux les tarifs mis en place au profit des particuliers de Nouvoitou pour l'ensemble des locations des salles de l'espace Le Bocage, de la salle des familles et de la salle du Tilleul à compter du 1^{er} novembre 2011.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Enfance-Jeunesse :

2011-88 Accueil de Loisirs « Enfance-Jeunesse » : participation des familles aux activités

Vu l'information du 14 décembre 2009 relative à l'organisation de l'Accueil de Loisirs « Enfance - Jeunesse », à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la délibération n°2011-49 du 30 mai 2011 relative à la fixation des tarifs pour les activités de l'Accueil de Loisirs « Enfance - Jeunesse »,

Une adjointe précise que ces nouveaux horaires permettront une gestion plus rigoureuse des arrivées et départs des enfants avec une application effective des sanctions financières en cas de dépassement et ce, en uniformisant les horaires avec ceux du service périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer les tarifs, à compter du 21 octobre 2011, pour les activités concernant l'ALSH, de la façon suivante :

Libellé de l'activité	Tarif proposé	Lieu habituel	Transport	Indications
Fabrication artisanale de pain (animation commune aux services animations communaux)	3 €	ALSH Enfance ou Jeunesse		- Encadrement par un prestataire de service qui apporte son matériel (four...) - Tarif de la journée : 200 euros pour l'animation par 2 boulangers + frais de déplacement 0,60 euro du kilomètre (prestataire de Tresboeuf) - Ventes de pain bio : 1,50€ (125g) et 3€ (500g)
Sortie culturelle Quai des bulles , festival de la Bande dessinée à Saint Malo	4 €	Palais du Grand Large, espace Duguay Trouin, à St-Malo	<i>Véhicules communaux</i>	Tarif d'entrée : gratuit pour les moins de 12 ans 7 € la journée pour les plus de 12 ans
Sortie sportive Initiation vélo, skate, rollers... soit sur terrain de BMX, cross, rollers...	1,50 € la ½ journée 2 € la journée (un aller-retour)	Vitré Saint-Erblon, Rennes	<i>Véhicules communaux</i>	Terrain gratuit

- De dire que toute inscription à une activité sera facturée aux familles sauf accident de la vie.
- Que le non respect des horaires d'ouverture de l'ALSH Enfance génèrera une facturation de 10 € supplémentaires par ½ heure et par famille à compter du 21 octobre 2011 sauf accident de la vie.
- De l'application des horaires suivants pour l'arrivée et le départ des enfants : arrivée de 7h30 à 9h30 et départ de 16h30 à 19h sauf le vendredi 18h30.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Enfance-Jeunesse :

2011-89 Tarifs applicables à l'accueil de loisirs sans hébergement (Jeunesse) : Modalités d'application

Vu la délibération du 30 novembre 2009 relative à l'établissement des quotients familiaux au 1^{er} janvier 2010,

Vu l'information du 14 décembre 2009 relative à la nouvelle organisation du service animation « Enfance - Jeunesse »,

Considérant les modifications apportées à l'application de la modulation tarifaire de la restauration scolaire et des services périscolaires par délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De l'indexation des tarifs de restauration de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Jeunesse à une grille tarifaire allant de -30% à + 5% selon la répartition suivante :

Tranche de QF	% appliqué	Prix du repas
QF de 0 à 457 €	- 30 %	2.70 €
QF de 458 à 519 €	- 20 %	3.08 €
QF de 520 à 578 €	- 10 %	3.47 €
QF de 579 à 903 €	0 %	3.85 €
QF de 904 à 1 500 €	+ 3 %	3.97 €
QF supérieur à 1 500 € et QF inconnu	+ 5 %	4.04 €

à compter du 21 octobre 2011.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines :

2011-90 Création de deux grades d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2011

Deux agents recrutés actuellement sur le grade d'adjoint administratif de deuxième classe, échelle 3, échelon 4 pour le premier agent et échelle 3, échelon 5 pour le second, ont obtenu un examen professionnel leur permettant d'accéder au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, échelle 4, échelon 4 pour le premier agent et, échelle 4, échelon 5, pour le deuxième agent.

Pour le premier agent, l'incidence budgétaire est de 9,30 € brut environ mensuellement, soit 112 € brut annuellement.

Pour le deuxième agent, l'incidence budgétaire est de 37 € brut environ mensuellement, soit 444 € brut annuellement.

Les grades supprimés devront pour leur part faire l'objet d'une validation par le Comité Technique Paritaire.

Vu la saisine obligatoire de la Commission Administrative Paritaire et son avis en date du 10 octobre 2011,

Vu les compétences des agents et leurs capacités à exercer leurs missions dévolues actuellement,

Monsieur le Maire se félicite de voir à travers cette possible nomination les fruits d'une politique de formation ambitieuse visant à faire monter en compétences et responsabilités les agents communaux dès que cela s'avère possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De supprimer les grades d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2011;

- De créer deux grades d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2011;
- De dire que le tableau des effectifs sera mis à jour ;
- De faire bénéficier aux personnes nommées sur ces postes du régime indemnitaire en vigueur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à nommer les agents suivant la réglementation en vigueur et signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines :

2011-91 Création d'un grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 2 novembre 2011

Considérant le départ en retraite du responsable des bâtiments communaux, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, au 1^{er} octobre 2011,

Considérant qu'il s'avère indispensable de le remplacer,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les missions de l'agent qui sera amené à le remplacer dans ses fonctions seront les suivantes :

- De la définition (au travers de diagnostics préalables) et de la mise en œuvre du programme de maintenance des bâtiments ;
- De réaliser les travaux de maintenance des bâtiments et équipements communaux, en autonomie ;
- Du suivi des travaux par une gestion informatisée;
- De réaliser la maintenance de l'éclairage public et des illuminations de Noël.

L'incidence budgétaire annuelle est de l'ordre de 29 300 € brut annuel (chargé).

Monsieur le Maire précise que dans le cadre d'une création de poste faisant suite à un départ en retraite, la saisine de la Commission Administrative Paritaire n'est pas prévue par les textes. Le grade supprimé devra pour sa part faire l'objet d'une validation par le Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De supprimer le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, au 1^{er} novembre 2011 ;
- De créer un grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 2 novembre 2011 ;
- De dire que le tableau des effectifs sera mis à jour ;
- De faire bénéficier l'agent du régime indemnitaire en vigueur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à nommer l'agent suivant la réglementation en vigueur et signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Information - Intercommunalité :

Présentation de l'actualisation du projet communautaire de Rennes Métropole

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'actualisation du projet communautaire de Rennes Métropole.

Cette présentation ne sera pas suivie d'un vote.

Un questionnaire est à disposition de chaque élu municipal sous format papier ou sur le site extranet de Rennes Métropole pour contribuer à la réflexion sur le projet communautaire.

Information - Intercommunalité :
Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg : Présentation du rapport 2010

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement a été adopté par le comité du Syndicat des Eaux de Châteaubourg le 21 juin 2011, conformément à l'article L. 2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales.

Il est mis à la disposition des élus.

Ce rapport est consultable par le public qui en ferait la demande.

Ce rapport sera présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 17 octobre et ne fera pas l'objet d'un avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

JM. LEGAGNEUR	S. LENFANT	N. DELSAUX	D.COPPIN	P. LEBORGNE
AM. SELIER	C. FABIEN	E. MARCHAND	A. BROSSAULT	J. LEMOINE
S.QUMENER	H. CHEVALIER	L. BRIANTAIS	JL. NEVEU	LM. CAILLET
M. MORVAN	P. ROBIN	MP. ANGER		